

CAP SUR LA RÉSILIENCE

octobre 2025 # 1

Le SIAHVV inaugure cette semaine une série de huit articles, issus de sa conférence scientifique du 27 mai dernier, pour éclairer les enjeux liés aux inondations. Ce premier article est consacré aux limites des stratégies de confinement face aux crues, à travers l'intervention inspirante d'Éric Daniel-Lacombe, architecte et chercheur.

Le 27 mai dernier, à St-Rémy-lès-Chevreuse, le SIAHVV réunissait scientifiques, élus et citoyens pour réfléchir à l'avenir du territoire face au changement climatique.



REPENSER NOTRE RAPPORT À L'EAU

Deux tables rondes ont structuré les échanges : la première était centrée sur **les constats** (notamment avec l'architecte Éric Daniel-Lacombe et la climatologue de renommée mondiale Valérie Masson-Delmotte) ; la seconde s'attachait aux **leviers d'action**, avec la participation du Sous-préfet Nicolas Ventre, de plusieurs maires de la vallée et d'acteurs associatifs.

Objectif de cette conférence : **tirer les leçons des inondations** d'octobre 2024 et proposer des solutions concrètes pour s'adapter.

« *Il nous faut repenser notre rapport à l'eau, fortifier nos infrastructures et investir dans la prévention* », Michel Barret, président du SIAHVV

DES RIVIÈRES À LIBÉRER, DES TERRITOIRES À RÉINVENTER

Et si les digues n'étaient pas la solution, mais le problème ? C'est la question, en apparence osée, posée par Éric Daniel-Lacombe. Architecte et professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, ce spécialiste a livré une démonstration percutante : « *On ne s'intéresse au risque que lorsqu'il devient catastrophe. Et c'est justement ce qu'il faut changer* ».

Plutôt que de contraindre les rivières dans des chenaux toujours plus étroits, Eric Daniel-Lacombe invite à leur redonner de l'espace. À Romorantin dans le Loir et Cher, il a conçu un quartier capable de résister à 1m50 d'eau sans dégâts. « *On s'adapte : il faut construire des maisons perméables, capables de sécher vite. Car ce n'est pas l'eau qui détruit, c'est l'humidité qui reste* ».



« S'adapter, plutôt que résister ».

Eric-Daniel Lacombe, architecte de la résilience

Son approche repose sur une adaptation douce, progressive, en phase avec les dynamiques naturelles. Dans certaines régions plus exposées que la nôtre, les habitants ont déjà modifié leurs pratiques : certains ont acheté des barques, d'autres ont appris à naviguer. Ces exemples peuvent surprendre, mais ils illustrent bien qu'une adaptation locale est souvent plus efficace qu'une résistance à tout prix.

Enfin, Eric Daniel-Lacombe appelle à intégrer cette vision dans les documents d'urbanisme. Il met en garde contre les reconstructions à l'identique, coûteuses et peu durables : « Nous n'en aurons bientôt plus les moyens. Il faut penser l'adaptation sur un siècle, c'est-à-dire sur la longue durée ! ».

LE SIAHVV : UN ACTEUR DE TERRAIN MOBILISÉ

Pourquoi restaurer les rivières aide à limiter les inondations ?

La **restauration écologique des rivières** consiste à redonner aux cours d'eau un fonctionnement plus naturel : sinuosités, zones humides, berges végétalisées, connexion avec leurs plaines d'inondation. Cette approche présente de nombreux avantages pour prévenir ou atténuer les inondations :



1. Plus d'espace pour l'eau

En rendant aux rivières leur lit naturel élargi, on leur permet de déborder dans des zones prévues à cet effet (plaines inondables), sans endommager les habitations ni les infrastructures. Cela réduit la pression en aval et diminue l'intensité des crues.

2. Ralentissement des écoulements

Les méandres, les zones humides et la végétation naturelle ralentissent la vitesse de l'eau, ce qui limite les pics de crue et donne plus de temps pour réagir.

3. Résilience écologique et bénéfices multiples

Outre la lutte contre les inondations, la restauration améliore la qualité de l'eau, favorise la biodiversité, crée des paysages plus agréables et réduit les coûts d'entretien à long terme (moins de dragage, moins de digues à réparer).



Le SIAHVV mène depuis plus de 15 ans des actions de restauration écologique des cours d'eau, avec pour objectifs de réduire le risque d'inondation, améliorer la qualité de l'eau et renforcer la biodiversité.

Les opérations menées notamment sur la Mérantaise et sur le site de l'université Paris-Saclay (fac d'Orsay) ont démontré leur efficacité lors des crues d'octobre 2024, en entraînant des débordements moins importants et en ralentissant les écoulements. Ces résultats confirment l'intérêt d'une approche fondée sur le fonctionnement naturel des rivières.



Prochain article à paraître :
Quand chaque acteur a un rôle à jouer



CAP SUR LA RÉSILIENCE

octobre 2025 # 2

Le SIAHVV poursuit sa série de huit articles issus de la conférence scientifique du 27 mai dernier. Cette semaine, focus sur la coordination institutionnelle en matière de prévention des inondations.

De quelle manière les institutions (Etat, syndicats, intercommunalités, communes) travaillent-elles ensemble face au risque inondation ?

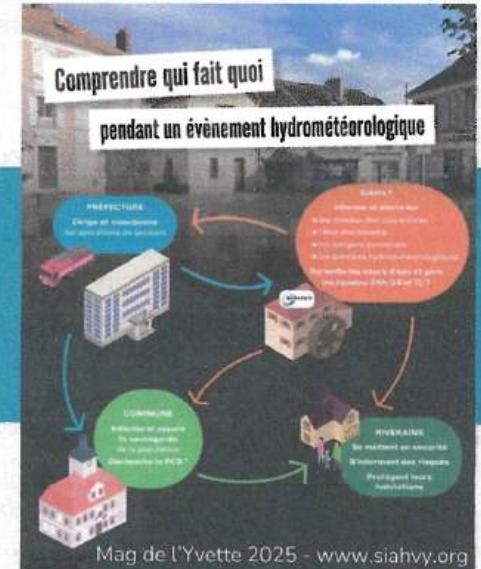
Le sujet est à la fois technique et complexe. Il était au cœur des échanges qui se sont déroulés le 27 mai dernier entre le sous-préfet Nicolas Ventre, plusieurs maires de la vallée (Sandrine Gelot, Dominique Bavoil), des experts et des représentants du SIAHVV.

UNE CHAÎNE DE RESPONSABILITÉS IMBRIQUÉES

Première constatation : La gestion des inondations ne repose pas sur un seul acteur, mais sur une chaîne de responsabilités imbriquées, allant de l'État aux communes, en passant par les syndicats exerçant la compétence GEMAPI : « *Chaque institution a un rôle défini, mais il faut une cohérence d'ensemble* », a rappelé le sous-préfet, Nicolas Ventre.

L'État conserve un rôle central de pilotage et de régulation. Il définit les grandes orientations via les plans de prévention des risques (PPR), soutient les collectivités par des financements (fonds Barnier, appels à projets), et assure une coordination opérationnelle en cas de crise via les préfectures.

Les communes sont les acteurs de proximité. Elles sont en première ligne pour informer la population, organiser l'alerte, mettre en place les plans communaux de sauvegarde (PCS), et assurer la continuité des services en période de crise. Mais leur rôle va bien au-delà de la gestion opérationnelle. À travers leur PLU, les communes peuvent adapter l'usage du sol aux risques d'inondation : éviter les constructions en zones inondables, promouvoir un urbanisme plus résilient (désimperméabilisation, zones d'expansion des crues), et assurer la compatibilité avec les PPRI.



Mag de l'Yvette 2025 - www.siahvv.org

Les syndicats de rivière, comme le SIAHVV qui assure la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur la totalité du bassin versant de l'Yvette, interviennent à l'échelle hydrographique pertinente. Leur rôle est d'**assurer la cohérence des actions sur un bassin versant** : entretien des cours d'eau, restauration des zones d'expansion des crues, travaux de protection, surveillance des ouvrages, information préventive, etc...



Dominique Bavoil, maire de St-Rémy-lès-Chevreuse, a insisté lors du débat de mai dernier : « *Nous avons besoin d'ingénierie, de vision, mais aussi de relais locaux pour que les messages passent* ».

M. Bavoil, par ailleurs vice-président du SIAHVY en charge de la GEMAPI, a souligné la difficulté pour les petites communes de répondre seules aux exigences réglementaires, d'autant que les financements restent limités et les procédures parfois complexes.

Pour progresser, il est donc essentiel de simplifier les cadres d'action, de renforcer les coopérations locales et de favoriser les solutions fondées sur la nature, souvent moins coûteuses et plus durables.



ET LES HABITANTS ?

Les habitants sont les acteurs clés de la prévention.

La gestion des inondations ne repose pas uniquement sur les institutions : **les particuliers ont un rôle central à jouer**. En tant qu'habitants et usagers du territoire, ils sont les premiers concernés par le risque, mais aussi des acteurs clés de la prévention.

Cela passe d'abord par une **connaissance du risque** : savoir si l'on habite en zone inondable, comprendre les alertes météo, se former aux bons réflexes en cas de crue.

Les particuliers peuvent également **agir sur leur propre logement** : surélevation des équipements électriques, aménagements pour ralentir l'écoulement de l'eau, souscription à une assurance adaptée. À l'échelle collective, leur mobilisation dans des dispositifs comme les **réserves communales** ou la participation aux **exercices de crise** contribue à renforcer la **résilience du territoire**.

Enfin, il est important de rappeler que toutes les attentes exprimées par les riverains ne sont pas toujours pertinentes : exiger la construction d'une digue ou d'un bassin ne garantit pas une meilleure protection, et peut même aggraver la situation pour des crues d'occurrence forte à extrême. **La prévention repose donc aussi sur une prise de conscience partagée et sur une responsabilité collective.**



Crédit photo : @Longjumeau



La conférence du 27 mai dernier a mis en lumière une exigence partagée par toutes les parties en présence : renforcer la coopération entre acteurs, mutualiser les ressources, et placer la prévention au cœur des stratégies locales. « *La résilience passe par une gouvernance claire et solidaire* », a résumé le président du SIAHVY, Michel Barret.

LE SIAHVY : UN ACTEUR DE TERRAIN MOBILISÉ



Informer pour mieux prévenir : les outils du SIAHVY au service du territoire

La prévention des inondations repose autant sur la **technique** que sur la **information**. Dans cette logique, le SIAHVY communique régulièrement avec les communes, les partenaires institutionnels et les habitants du bassin versant de l'Yvette.

Des bulletins de crue à chaque alerte



À chaque épisode de crue, le SIAHVY diffuse un bulletin d'information spécifique, envoyé aux élus, services techniques et partenaires concernés. Il regroupe les éléments importants :

- Une analyse de la situation hydrologique en cours (niveaux d'eau, évolution météo),
- Les zones à surveiller en priorité,
- Des recommandations sur la vigilance à adopter ou les actions préventives éventuelles.

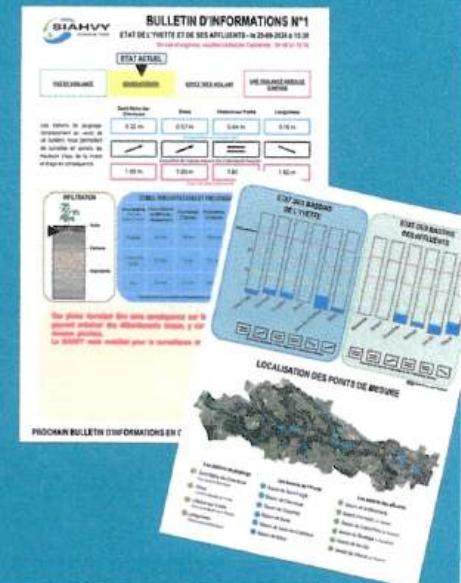
Ces bulletins sont conçus pour renforcer l'anticipation, faciliter la prise de décision locale et maintenir un lien direct entre le syndicat et les acteurs de terrain et les habitants.



Un suivi en ligne des niveaux d'eau

Pour compléter l'émission des bulletins, le site internet du SIAHVY met à disposition du public des données en temps réel sur les niveaux d'eau, issues de plusieurs stations de mesure réparties sur le territoire.

Accessible à tous, cet outil permet de surveiller l'évolution de l'Yvette, notamment en cas de pluie prolongée.



Pour aller plus loin :
"Comprendre le bulletin crue"
Mag de l'Yvette 2025

et s'inscrire au système d'information et d'alerte du SIAHVY
Téléalerte



Grâce à ces outils, le SIAHVY renforce sa mission de coordination territoriale et de sensibilisation. Car la gestion du risque inondation est l'affaire de tous, et elle commence par une bonne circulation de l'information, au bon moment, vers les bonnes personnes.

Prochain article à paraître :
Travailler ensemble la culture du risque

CAP SUR LA RÉSILIENCE

novembre 2025 # 3

Le SIAHVV poursuit sa série de huit articles issus de la conférence scientifique du 27 mai dernier. Ce nouvel article traite de la notion de culture du risque : un enjeu collectif, éducatif et stratégique pour les années à venir.

Lors de la conférence scientifique organisée par le SIAHVV au mois de mai dernier, la climatologue Valérie Masson-Delmotte a posé un **constat sans détour** : « Nous manquons cruellement d'une culture partagée du risque. Trop souvent, on oublie ce qui s'est passé ». Pourtant, les inondations d'octobre 2024 ont rappelé à tous la brutalité des aléas climatiques. **Comment, dans de telles conditions, bâtir une culture du risque partagée par le plus grand nombre ?**



TRANSFORMER LES CRUES EN LEVIERS D'APPRENTISSAGE

Construire cette culture passe d'abord par la **mémoire**. Lors du débat du 27 mai, plusieurs élus, spécialistes et habitants ont témoigné de l'importance de **recueillir les récits des crues passées**, d'installer des repères de crue visibles, d'archiver **les images, les cartes, les vécus**. « Chaque crue doit servir de leçon, pas seulement d'événement dramatique », a souligné Dominique Bavoil, maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et vice-président du SIAHVV en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et des Risques Inondation (GEMAPI).



Mais cette culture doit aussi être tournée vers l'avenir. Elle doit s'appuyer sur la transmission des savoirs scientifiques, sur la pédagogie dans les écoles, sur des supports adaptés au grand public. Sandrine Gelot, maire de Longjumeau, l'a rappelé : « **La prévention passe par l'information. Il faut que les gens comprennent où ils vivent, comment l'eau circule, ce qui peut arriver.** »

UN TRAVAIL COLLECTIF ET TERRITORIAL

Au-delà de l'information à partager, c'est un **changement de posture** qui s'impose : passer d'une logique de réaction à une logique d'anticipation. Cela suppose une **mobilisation collective**, où chacun — élus, techniciens, chercheurs, citoyens — joue son rôle. Comme l'a exprimé Pascal Maugis, chercheur en hydrologie : « La culture du risque, c'est comme la culture générale : elle s'entretient, elle se partage, elle se construit dans le temps ».

Plusieurs intervenants ont insisté sur l'intérêt d'ancrer cette démarche dans les territoires. « La vallée de l'Yvette peut devenir un laboratoire », a suggéré Valérie Masson-Delmotte, appelant à une culture partagée à l'échelle de tous les acteurs des territoires, jusqu'aux habitants. Cartes interactives, parcours pédagogiques, ateliers citoyens : **autant d'outils à déployer**, avec des relais locaux solides, pour que la connaissance irrigue les décisions du quotidien.

LE SIAHVVY : UN ACTEUR DE TERRAIN MOBILISÉ

Les actions de sensibilisation

Le SIAHVVY mène des **actions pédagogiques** pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. Parmi ces initiatives, les **classes d'eau** offrent aux élèves l'opportunité de découvrir, de manière ludique, les phénomènes liés aux crues et les solutions de prévention.

Le SIAHVVY dispose également d'une **maquette pédagogique**, utilisée dans les écoles et lors de manifestations publiques. Cette maquette permet aux enfants et au grand public de visualiser **les effets des aménagements hydrauliques**, comme les bassins de rétention, et de mieux comprendre l'impact des inondations sur le territoire. Elle joue un rôle clé dans la sensibilisation à la **protection de l'environnement et à la gestion durable de l'eau**.

La culture du risque via les repères de crue

La culture du risque est essentielle pour renforcer la résilience des territoires face aux inondations. L'un des outils clés pour sensibiliser le public est la **pose de repères de crue**. Ces repères sont installés sur les bâtiments et infrastructures susceptibles d'être impactés par une crue. Ils indiquent les niveaux maximaux atteints par l'eau lors des précédentes inondations.

Ces repères permettent non seulement de visualiser le risque mais aussi de **mémoriser les événements passés**, favorisant ainsi une meilleure préparation en cas de nouvelles inondations. Ils servent également de **référence pour les autorités locales** et les services d'urgence lors de l'évaluation de la situation.

En intégrant ces repères dans l'environnement quotidien, le SIAHVVY participe activement à la **sensibilisation des habitants et des acteurs locaux**. L'objectif est de prévenir les comportements à risque et d'encourager des mesures de protection individuelles et collectives, contribuant ainsi à la **gestion durable du risque d'inondation**.



Site du SAGE-PAPI
ORGE-YVETTE



Prochain article à paraître : *La prévention, un levier incontournable pour l'état*

CAP SUR LA RÉSILIENCE

novembre 2025 # 4

Le SIAHVV poursuit sa série de huit articles issus de la conférence scientifique du 27 mai dernier avec cette fois-ci un focus sur le rôle structurant de l'État en matière de gestion des inondations.

Lors de la conférence organisée à Saint-Rémy-lès-Chevreuse au mois de mai dernier, Nicolas Ventre, Sous-préfet de Rambouillet, a détaillé les quatre grands axes de l'action de l'État face au risque inondation : **préparation, gestion de crise, réparation, prévention**. Le représentant de l'État a tout particulièrement insisté sur le volet prévention, essentiel à ses yeux.



UNE ACTION STRUCTURÉE EN QUATRE TEMPS

Le premier levier est celui de la **planification**. De nombreux outils existent déjà pour anticiper les risques. À l'échelle départementale, les **plans ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) coordonnent les actions en cas de crise majeure. À l'échelle locale, ce sont les **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)** qui permettent aux maires de s'organiser.

« *Aujourd'hui, seulement 54 % des communes exposées disposent d'un PCS. Il faut encore progresser, et nous les accompagnons activement* », a précisé Nicolas Ventre.

En cas d'alerte, la réponse opérationnelle est immédiate. C'est le **Centre Opérationnel Départemental (COD)**, au niveau de la Préfecture, qui prend le relais : il coordonne les secours, sécurise les axes de circulation, relaie l'information auprès du public, et agit en lien étroit avec les communes et les syndicats de rivière comme le **SIAHVV**.

Lors des inondations qui ont frappé la vallée de l'Yvette à l'automne 2024, le **dispositif a été pleinement mobilisé**. « *Dans les Yvelines, cela a représenté 656 interventions de pompiers et 300 gendarmes mobilisés* », a rappelé le Sous-préfet..

Le troisième temps est celui de la **réparation**. « Ce moment est souvent sous-estimé », a insisté Nicolas Ventre. **Associations de protection civile, cellules d'urgence médico-psychologique, aides financières, chômage partiel...** L'État soutient les communes sinistrées et accélère la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Vient ensuite le temps de la **prévention**.



LA PRÉVENTION, PILIER CENTRAL DE LA STRATÉGIE DE L'ÉTAT

Elle constitue le fondement d'une action publique durable.

Elle repose sur deux outils complémentaires :

- Un outil **réglementaire**, les PPRI (Plans de Prévention du Risque Inondation), qui encadrent le développement urbain dans les zones à risque.
- Un outil **opérationnel**, les PAPI (Programmes d'Action de Prévention des Inondations), portés localement mais soutenus par l'État. Ils permettent de sensibiliser les populations, surveiller les risques et aménager les territoires pour réduire l'impact des inondations.

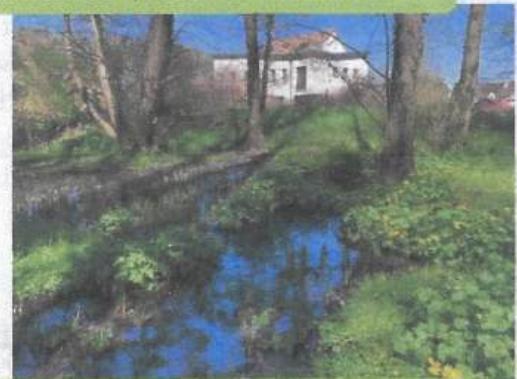
L'État soutient également les syndicats de rivières dans leur mission **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Cet appui passe par un appui technique mais également par plusieurs leviers financiers : **Fonds Barnier, Fonds vert, Agences de l'eau...**

Mais toute intervention doit être finement calibrée. Le Sous-préfet le rappelle en guise de mise en garde : « *Mal orienter un écoulement, c'est risquer de déplacer le problème en aval* », a-t-il indiqué lors de son intervention.

C'est ainsi avec un équilibre entre réglementation, appui technique et financements que se construit l'action publique efficace.



« Le PAPI, c'est une boîte à outils pour les territoires », résume Nicolas Ventre.



« La prévention ne vise pas à supprimer le risque, mais à en réduire l'impact. L'enjeu, c'est bel et bien la résilience des territoires. »

LE SIAHVV : UN ACTEUR DE TERRAIN MOBILISÉ



Le PEP : une étape essentielle dans la prévention des inondations

Après plusieurs années d'études approfondies, le **Programme d'Études Préalables** (PEP), anciennement appelé **PAPI d'intention**, porté par le SIAHVV, touche à sa fin. Bien plus qu'une simple formalité, cette phase est un élément clé pour mieux comprendre les risques d'inondation sur le territoire et les dynamiques des cours d'eau. Le PEP a permis de dresser un **diagnostic précis** des **zones à risque**, des **infrastructures vulnérables**, et des **comportements à adopter** face aux inondations. Il constitue également un levier pour sensibiliser les **acteurs locaux** et la **population** à la **culture du risque**, en intégrant cette réflexion dès les premières étapes de la planification.

Passage à la labellisation du PAPI et lancement des actions concrètes

Une fois cette étape de diagnostic achevée, le projet passe à la **labellisation du PAPI** : un programme d'actions structuré autour de **7 axes principaux**. Ce label ouvre la voie à la mise en œuvre de solutions concrètes pour la prévention des inondations, tant pour les particuliers que pour le territoire dans son ensemble.

Les premières actions sur le terrain pourront débuter fin 2026-début 2027, une fois le PEP terminé et le PAPI officiellement labellisé.

Financement des travaux pour les particuliers ...

Pour les **particuliers**, cela se traduira par la possibilité de bénéficier de **financements pour la réalisation de travaux de prévention**. Cela inclut, par exemple, l'installation de **dispositifs de protection contre les crues** comme des digues, des systèmes de drainage ou des protections mobiles. Ces mesures permettront aux habitants de se **protéger efficacement**, tout en allégeant le coût des travaux grâce à un **soutien financier**.



Dispositif de protection contre les inondations : les batardeaux

... et les actions collectives

À l'échelle **collective**, le SIAHVV pourra également financer des **actions collectives** par le biais du **Fonds Barnier**. Cela comprend des projets tels que la **création de zones de rétention ou de zones inondables contrôlées**, la **sécurisation des ouvrages hydrauliques existants**, ou encore **l'optimisation des écoulements** pour mieux gérer l'eau. Ces mesures visent à réduire l'impact des crues, à améliorer la **gestion des flux d'eau**, et à renforcer la **résilience du territoire** face aux risques futurs.



2023 / Restauration du ru de la Cressonnière à Saulx-les-Chartreux



2024 / Restauration de la Boëlle à Villebon-sur-Yvette

2020 / Augmentation du volume utile du bassin de Bures



Prochain article à paraître : *La gouvernance du territoire passe aussi par les citoyens*

CAP SUR LA RÉSILIENCE

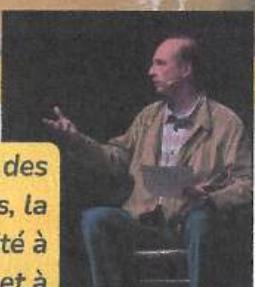
décembre 2025 # 5

Le SIAHVV poursuit sa série de huit articles issus de la conférence scientifique du 27 mai dernier avec un focus sur un levier essentiel pour mieux vivre avec le risque : *l'implication des habitants*.

Lors de la conférence « L'Yvette face au changement climatique », plusieurs intervenants ont souligné l'importance d'associer les citoyens aux démarches de prévention. Pascal Maugis, chercheur en hydrologie au sein du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, a justement précisé que la résilience collective repose sur notre **capacité à reconnaître notre vulnérabilité** et à nous y **préparer ensemble**. Cela demande une approche à la fois humaine et technique, impliquant un véritable changement de posture.



“Face à l'incertitude des événements extrêmes, la résilience passe par la capacité à accepter notre vulnérabilité et à s'y préparer collectivement.”



LA SOLIDARITÉ, UNE FORCE HUMAINE ET TERRITORIALE



Sandrine Gelot, maire de Longjumeau, a quant à elle souligné le rôle déterminant de la solidarité lors des crues d'octobre 2024. Elle insiste sur son **impact psychologique fort** et sur la nécessité d'une vision collective du bassin versant : « *La solidarité est territoriale, mais elle est surtout humaine : chaque goutte d'eau préservée en amont bénéficie à l'ensemble du bassin. On ne peut plus raisonner chacun dans son coin.* »

Selon l'élu, préparer les esprits est aussi important que renforcer les infrastructures, et cela passe par une meilleure compréhension des phénomènes hydrologiques.

UN SAVOIR PARTAGÉ, MOTEUR D'ACTION

De son côté, la climatologue Valérie Masson-Delmotte a rappelé que les données scientifiques n'ont de valeur que si elles sont accessibles et comprises par tous : “Il faut co-construire les diagnostics, et les habitants doivent en être informés. C'est en mettant en commun tous les savoirs que l'on pourra réduire les effets de surprise”. Une manière de réaffirmer le rôle pédagogique des scientifiques aux côtés des élus et techniciens, ainsi que la nécessité pour les citoyens de se tenir informés.



@Villebon-sur-Yvette



LA RÉSERVE CITOYENNE : ANCERER LA SOLIDARITÉ DANS LE QUOTIDIEN

Témoin direct de cette mobilisation citoyenne, Fabrice Poline est venu partager l'expérience de la Réserve citoyenne de Longjumeau. À travers des actions simples – visites de quartier,



recensement de points critiques, mise à disposition de kits de survie – cette initiative illustre l'émergence d'une culture partagée du risque, qui est bel et bien devenu l'affaire de tous. « On ne peut pas attendre que l'État ou les communes fassent tout. Notre rôle, à nous les citoyens, c'est d'être prêts, d'aider, d'informer et de s'informer », a-t-il affirmé.

Surtout, cet acteur associatif a insisté sur la nécessité de créer du lien en amont. Cette approche trouve un écho croissant dans d'autres communes du bassin versant, où des démarches similaires commencent à voir le jour...

« La solidarité ne s'improvise pas quand l'eau est là. Elle se construit dans le calme, avec des gestes concrets. »

LE SIAHVV : UN ACTEUR DE TERRAIN MOBILISÉ

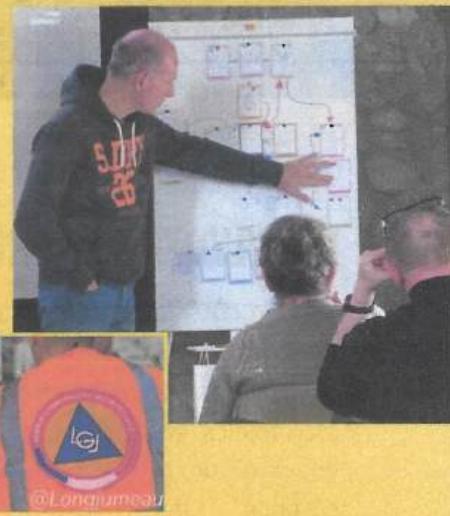


Former les esprits, anticiper les crues : les missions du SIAHVV

Au-delà de ses missions techniques, le SIAHVV accorde une grande importance à la compréhension de ses actions par le grand public. En effet, faire évoluer la culture du risque implique que chaque citoyen puisse saisir les enjeux liés à la prévention et à la gestion de crise. C'est pourquoi le syndicat ouvre régulièrement ses portes, notamment lors des Journées européennes du patrimoine, permettant au public de visiter la salle de crise. Cet espace stratégique, activé en cas d'inondation, permet de mieux appréhender les outils mobilisés et le travail des agents du SIAHVV en situation d'urgence.

Dans cette dynamique de sensibilisation, le SIAHVV a notamment accueilli la réserve citoyenne de Longjumeau, venue découvrir les installations et mieux comprendre le rôle du syndicat dans la gestion des événements hydrauliques majeurs.

Par ailleurs, le SIAHVV organise régulièrement des exercices de crise en partenariat avec les communes membres, afin de tester les procédures, renforcer la coordination entre les acteurs locaux, et anticiper au mieux les prochaines crues. Ces simulations sont essentielles pour construire une réponse collective plus efficace face aux risques d'inondation.



Prochain article à paraître : *Les outils réglementaires pour construire face au risque*

CAP SUR LA RÉSILIENCE

décembre 2025 # 6

Le SIAHVV poursuit la série de huit articles issus de sa conférence scientifique du 27 mai dernier à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, pour éclairer sur les enjeux liés aux inondations. Cet article est consacré aux outils réglementaires à disposition des collectivités pour faire face au risque inondation.

La première table ronde de la conférence du 27 mai dernier a réuni plusieurs experts, qui ont souligné le lien entre changement climatique, phénomènes extrêmes et urbanisation inadaptée. La seconde, centrée sur les actions pour le territoire de l'Yvette, a permis aux acteurs locaux d'insister sur l'importance d'une préparation collective. Etat, collectivités, institutions ... les acteurs disposent d'**outils réglementaires pour faire face au risque inondation**, et adapter l'urbanisme en conséquence.



“L'adaptation de nos villes est devenue une exigence vitale”.

Michel Barret, Président du SIAHVV

URBANISME ET INONDATION : DES OUTILS POUR MIEUX CONSTRUIRE FACE AU RISQUE

En France, les inondations représentent le premier **risque naturel** en termes de dommages matériels. Face à cette menace, l'État et les collectivités disposent de **plusieurs outils réglementaires** destinés à limiter l'exposition des populations et à mieux encadrer l'aménagement du territoire.

Ces dispositifs permettent de **concilier développement urbain et sécurité**, en intégrant le risque inondation dès la phase de planification : où peut-on construire ? Quelles précautions faut-il prendre ? Quels aménagements sont interdits ou autorisés sous conditions ?



@Longjumeau

“Le PAC n'est pas un simple document technique. C'est une boussole en période d'incertitude”. Nicolas Ventre, sous-préfet de Rambouillet

Parmi ces dispositifs, le **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** tient une place centrale. Le PPRI sert à identifier les **zones inondables** et à **réglementer l'urbanisme** pour protéger les personnes, les biens et limiter les dégâts en cas d'inondation. Il est élaboré par l'État (préfet) et devient un document opposable aux tiers une fois approuvé.

Mais dans certaines zones, comme la partie yvelinoise de l'Yvette et l'ensemble de ses affluents, ce document n'est pas encore en place. En attendant son approbation, c'est le **Porté à Connaissance (PAC)** qui peut faire office de référence.

LE PAC : UN OUTIL POUR ANTICIPER ET AGIR DÈS MAINTENANT

Basé sur les connaissances hydrauliques disponibles – études de crue, hauteurs d'eau observées, retours d'expérience – le PAC oriente l'instruction des permis de construire, la planification communale et la prévention du risque.

Eric Daniel-Lacombe, architecte-urbaniste, insiste : « Ce qui compte, ce n'est pas d'attendre un cadre parfait, mais de faire au mieux avec ce que nous savons. C'est tout l'intérêt du 'Porté à connaissance' ».

Bien utilisé, le PAC permet aux élus d'anticiper, et d'éviter des choix irréversibles dans des zones vulnérables. Comme l'a conclu le Sous-préfet : « Même sans PPRI, grâce au PAC, des actions responsables sont possibles dès maintenant. »

Plutôt que d'attendre la finalisation du PPRI – prévue au mieux dans plusieurs années – c'est maintenant qu'il faut agir avec bon sens, responsabilité, et lucidité. Le PAC n'est pas la fin du chemin. Mais il peut – et doit – en être le point de départ.



LE SIAHVV : UN ACTEUR DE TERRAIN MOBILISÉ

Des actions concrètes et pluridisciplinaires

En parallèle, le SIAHVV mène plusieurs actions concrètes pour mieux anticiper les crues et réduire les impacts des inondations :

- **Recensement des terrains publics ou privés** pouvant accueillir des zones de ralentissement de crue, intégré à une analyse multicritère, pour mettre à jour le programme pluriannuel du SIAHVV sur 10 ans ;
- **Assistance technique aux collectivités** pour analyser les demandes d'urbanisme et les documents de planification en cours ;
- **Accompagnement des particuliers en zone inondable**, via des diagnostics de vulnérabilité 100 % pris en charge par le SIAHVV ;
- **Élaboration de cartes d'inondabilité**, selon différents scénarios de crue, mises à disposition des communes comme outils d'aide à la décision en période de crise ;
- **Actions de sensibilisation** : pose de macarons en zone inondable, publications pédagogiques sur le site internet du SIAHVV, etc.



Prochain article à paraître : *Prévention, inondation et urbanisme, une nouvelle grammaire du territoire*

CAP SUR LA RÉSILIENCE

janvier 2026 # 7

Le SIAHVV poursuit sa série de huit articles issus de la conférence scientifique du 27 mai dernier avec un focus sur les changements nécessaires liés à l'urbanisme et à l'approche partagée du risque.

Lors de la première table ronde de la conférence scientifique du 27 mai dernier, l'architecte Éric Daniel-Lacombe a posé les bases d'un changement de paradigme : « *L'urbanisme du XX^e siècle a été conçu pour maîtriser l'eau. Celui du XXI^e siècle doit composer avec elle.* » Pour ce professionnel de l'habitat, par ailleurs habilité à diriger des recherches au sein de l'Ecole Nationale d'Architecture de Paris-La Villette, l'idée n'est plus de s'opposer aux crues, mais de les intégrer dès l'amont.



DE LA CONTRAINTE À L'EFFET D'OPPORTUNITÉ

Face aux inondations, un cas d'école : le quartier Matra à Romorantin



Crue de 2016 - Ville de Romorantin-Lanthenay - Quartier Matra © Eric Daniel-Lacombe Architecte

Crue de 2016 : l'eau s'est arrêtée à quelques centimètres des planchers d'habitations et s'est évacuée en 24 heures contre 2 semaines dans le reste de la ville.

Source : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/>

Les zones à risque ne doivent plus être vues uniquement comme des contraintes, mais comme des opportunités d'innovation.

À Romorantin, dans le Loir et Cher, Éric Daniel-Lacombe a conçu un quartier capable de résister à 1,50 mètre d'eau sans dommages. « *L'architecture doit devenir résiliente : surélevée, réversible, adaptée* », a-t-il expliqué. Le modèle consiste à bâtir des maisons perméables, capables de sécher vite, ou à créer des espaces publics multifonctions, capables d'accueillir temporairement l'eau.

Le professionnel plaide pour une véritable « *grammaire du risque* », qui reconsidère l'implantation des bâtiments, la gestion des sols, le rôle des espaces verts, la mobilité. **Ce n'est plus la topographie qui doit s'adapter au bâti, mais l'inverse.** « *On ne peut plus raisonner en mètres carrés constructibles, mais en systèmes vivants.* »

DE LA THÉORIE À L'ACTION TERRITORIALE



Dans son sillage, plusieurs intervenants ont souligné que ces principes ne peuvent pas rester à l'état de concepts. Ils doivent irriguer les documents d'urbanisme et plus largement les plans issus des politiques publiques : PLUi (Plan local d'urbanisme), SCOT (Schéma de cohérence territoriale), PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)...

Le futur PAPI de l'Yvette (Programme d'action de prévention des inondations) pourrait constituer un levier structurant, à condition d'associer dès l'amont les élus, les techniciens, les habitants et les concepteurs.

Dominique Bavoil, vice-président du SIAHVV et maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, en est convaincu : « *Il faut changer nos habitudes. Repenser l'urbanisme, c'est aussi repenser notre mode de vie.* » Des pistes émergent : désimperméabilisation, végétalisation, adaptation des zones d'activités, gestion différenciée du ruissellement.

Le SIAHVV s'inscrit dans cette dynamique, en accompagnant les projets et en proposant une expertise adaptée au territoire. « *L'urbanisme résilient, ce n'est pas un luxe. C'est une nécessité pour construire durablement* », a rappelé Michel Barret, président du syndicat, en conclusion des débats.

LE SIAHVV : UN ACTEUR DE TERRAIN MOBILISÉ

La gestion intégrée des eaux pluviales sur le bassin versant de l'Yvette

Le SIAHVV est porteur du contrat territorial « Eau & Climat » 2020-2024 (CTEC), visant à adapter le territoire au changement climatique, et se réengage dans un nouveau contrat pour la période 2026-2030. Ainsi, depuis maintenant près de 5 ans, le syndicat accompagne les différents acteurs du bassin versant de l'Yvette qui en émettent le souhait, dans les démarches de déconnexion des eaux pluviales, par le biais de la désimperméabilisation, et de végétalisation des espaces publics.



La déconnexion permet de réduire les inondations par ruissellement urbain en évitant la saturation des réseaux d'eau pluviale, tandis que la végétalisation permet de créer des îlots de fraîcheur lors de fortes chaleurs.

Le rôle du syndicat est donc de mettre en place une dynamique afin de sensibiliser et tenter les communes, ou communautés d'agglomération, d'engager des projets d'intégration de l'eau de pluie à la parcelle : cours d'école, parking drainant, arbres de pluie, jardins urbains ...

En savoir plus ?



Pour aller plus loin



Prochain article à paraître :
Quand l'exceptionnel devient la norme

CAP SUR LA RÉSILIENCE

janvier 2026 # 8

Le SIAHVV clôture sa série de huit articles issus de la conférence scientifique du 27 mai dernier. Un clap de fin sur les connaissances scientifiques qui éclairent les mutations du climat et les défis hydrologiques à venir.

Les **inondations** qui ont frappé de plein fouet le bassin versant de l'Yvette au mois d'octobre 2024 n'étaient pas une anomalie. Elles s'inscrivent dans une **tendance de fond**, confirmée par les scientifiques présents à la conférence organisée par le SIAHVV le 27 mai dernier, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. **Quand l'exceptionnel devient la norme : ce que dit la science...**



DES PHÉNOMÈNES EXTRÊMES APPELÉS À SE RÉPÉTER

Climatologue au CEA, experte reconnue mondialement, Valérie Masson-Delmotte a rappelé lors de ces échanges que « **ce qui était exceptionnel devient fréquent, ce qui était rare devient ordinaire** ». Et pour cause : les données scientifiques disponibles montrent un **réchauffement généralisé de l'atmosphère**. Celui-ci favorise l'évaporation, la concentration des précipitations et la violence des événements orageux. « **Ce n'est pas une série noire, c'est une nouvelle normalité** », a résumé Valérie Masson-Delmotte.

Selon les projections des experts, la région francilienne connaîtra dans les années à venir des **épisodes plus fréquents de pluies intenses**, combinés à des périodes de sécheresse plus longues. L'articulation entre ces deux extrêmes complexifiera la gestion de l'eau, tant pour l'approvisionnement que pour la protection contre les crues.

OBSERVER, MODÉLISER, ANTICIPER

Pour Baptiste Blanchard, directeur général de l'EPTB Seine Grands Lacs et intervenant lors de la conférence scientifique, il est crucial de s'appuyer sur les modèles climatiques pour **adapter nos territoires**. « **Nous avons des outils de prévision puissants. Encore faut-il les utiliser pour anticiper plutôt que subir** », a-t-il insisté. Il a également évoqué l'importance de confronter les modèles actuels à **l'échelle locale**, en tenant compte des particularités du bassin de l'Yvette.



Pascal Maugis, hydrologue au LSCE, a rappelé pour sa part que **la science ne donne pas de certitudes absolues**, notamment sur la localisation exacte d'une précipitation majeure, mais des fourchettes, des scénarios. « Il faut apprendre à vivre avec ces types d'incertitudes, et adapter nos décisions en fonction ».

Cela suppose de croiser les données climatiques, topographiques, urbaines, sociales, pour **construire une stratégie globale d'adaptation**.

Un constat qui rejoint celui de la climatologue Valérie Masson-Delmotte : « même les modèles les plus avancés ne permettent pas de prévoir avec précision l'emplacement d'un orage intense ou d'un épisode foudroyant ».

Ces constats appellent à un **changement de regard** : ne plus considérer les crues comme des événements rares, mais comme des éléments intégrés à la planification urbaine et à l'aménagement.

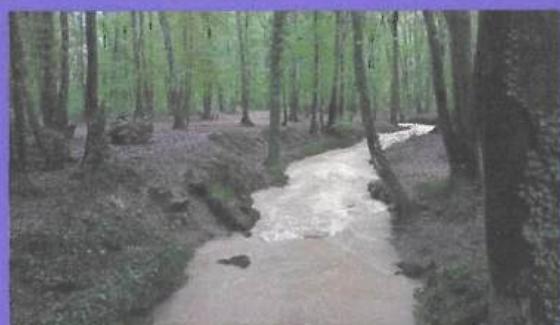
« Il faut faire du risque une donnée de départ, pas une conséquence imprévue », Valérie Masson-Delmotte



LE SIAHVY : UN ACTEUR DE TERRAIN MOBILISÉ

Vers une politique de prévention des inondations renforcée

Depuis plusieurs années, le SIAHVY mène une politique de prévention des inondations fondée notamment sur la renaturation des cours d'eau. Ces actions, basées sur le fonctionnement naturel des rivières, permettent de **limiter les effets des crues** d'occurrence moyenne en ralentissant les écoulements et en redonnant de l'espace aux cours d'eau.



Lors de la Conférence des maires de novembre 2025, les élus du SIAHVY ont ainsi fait un choix clair et responsable : celui de **franchir une nouvelle étape** en décidant de lancer, dès 2026 et en parallèle de la renaturation des cours d'eau, des **projets plus structurants**, tels que l'optimisation de certains bassins.

En complément de ces projets, seront menées des études opérationnelles pour garantir l'efficacité des travaux et leur adaptation aux réalités du bassin versant.

Les crues exceptionnelles d'octobre 2024 ont agi comme un révélateur : si les dispositifs engagés ont permis d'amortir les effets des inondations, ils atteignent leur limite face à des événements climatiques de plus en plus intenses et fréquents. Conscient de cette réalité, le SIAHVY a engagé, dès 2025, plusieurs études pour définir des réponses complémentaires et à la hauteur des enjeux, afin de **renforcer durablement la protection du territoire**, notamment par l'adaptation et la sécurisation des ouvrages existants.



Des protections individuelles pour les habitants

Par ailleurs, dès avril 2025, le SIAHVVY s'est pleinement mobilisé pour accompagner les habitants exposés au risque d'inondation. Les sinistrés les plus durement touchés par les crues d'octobre 2024 ont bénéficié de diagnostics de vulnérabilité, intégralement financés par le SIAHVVY. Ces diagnostics ont permis d'identifier les points faibles des habitations et de proposer des solutions concrètes afin de limiter les dégâts en cas de nouvelles crues.



Dans ce prolongement, en septembre 2025, l'Essonne et les Yvelines ont été désignées départements pilotes pour l'attribution de subventions de l'État, tant pour les diagnostics que pour les travaux de protection. L'Etat est ainsi venu renforcer le dispositif en permettant aux sinistrés de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 80% du montant des travaux, dans la limite de 36 000 €.



En parallèle, une seconde convention a été signée permettant de prendre en charge les demandes supplémentaires de diagnostics déposées entre septembre et octobre 2025, désormais financés à hauteur de 80% par l'Etat et 20% par le SIAHVVY.

Le SIAHVVY assure ainsi l'accompagnement des habitants et la gestion des dossiers de subvention pour le compte de l'État. Cette dynamique se poursuivra en 2026 avec le dépôt de nouvelles demandes de financement, sous réserve de la confirmation des crédits inscrits au budget de l'État.

Grâce à ces actions collectives, le bassin versant sera moins vulnérable aux crues fréquentes, renforçant ainsi la résilience du territoire face aux risques d'inondation. Cependant, le territoire restera toujours vulnérable aux crues fortes et extrêmes. Pour ces événements exceptionnels, il est primordial que chaque habitant puisse mettre en place des mesures de protection individuelle et reste informé.

Retrouvez sur notre site, nos supports sur la prévention des inondations



La série des huit articles consacrés à la conférence scientifique du SIAHVVY s'achève ici. Retrouver-les sur notre site, rubrique Actualités.

